



DCS - OAIS  
Rue de Lyon 89-91  
1203 Genève  
Courrier interne : 908E4/DGOAIS

Genève, le 12 février 2021

N/réf. NMU  
V/réf.

Commission consultative de la politique d'asile (CCPA)  
**Rapport d'activité législature 2018- 2023**  
2ème année  
(1er décembre 2019 – 30 novembre 2020)

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 8, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Règlement instituant une commission consultative de la politique d'asile, du 19 mai 2010 (RComAsi; J 4 04.04).

**II. Compétences de la commission**

La commission a pour mission d'assister le Conseil d'Etat dans la mise en œuvre, sur le plan cantonal, de la politique fédérale de l'asile.

Elle émet des avis et préavis non contraignants et formule des propositions sur toutes les questions générales relatives à ce sujet. En particulier, elle s'intéresse à l'évolution de la législation fédérale, examine les projets de modification de la législation cantonale et observe le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'aide d'urgence.

**III. Activités de la commission**

La commission a tenu 2 séances pendant la période considérée, le 18 décembre 2019 et le 24 juin 2020, au cours desquelles ont en particulier été abordés les thèmes suivants :

- Situation générale en matière d'asile : flux et hébergement
- Etablissement de détention administrative de Favra
- Motions M 2526 et M 2524 et pétition P 2066
- Agenda intégration Suisse (AIS)
- Foyer de Gavard

Conformément à l'article 2 alinéa 2 du règlement instituant une commission consultative de la politique d'asile (J 4 04.04), la question de l'hébergement des migrants du domaine de l'asile a été portée à l'ordre du jour des deux séances visées par le présent rapport. Les membres de la CCPA ont ainsi pu prendre acte de l'ouverture du nouveau centre d'hébergement collectif (CHC) de la Seymaz en février 2020, prévu pour l'accueil des résidents du CHC de Saconnex dont la fermeture est intervenue le même mois.

Une attention particulière a été apportée à l'hébergement dans les CHC de l'Hospice général (HG) pendant la crise sanitaire. Les membres de la commission ont ainsi appris que les CHC de l'HG accueillent désormais de plus en plus de personnes bénéficiaires de l'aide sociale ayant perdu leur logement, dans l'attente d'accéder à un nouveau logement pérenne.

Les membres de la CCPA ont enfin été tenus informés d'une visite du foyer de Gavard organisée en novembre 2019 par la coordination asile.ge, interpellée par des résidents se plaignant de leurs conditions d'hébergement. Il a été admis que les conditions d'hébergement dans cette structure n'étaient pas idéales, et souligné qu'elles ne pouvaient toutefois être assimilées à celles rencontrées dans un abri de protection civile.

Les membres de la CCPA sont revenus sur la question de l'établissement de détention administrative de Favra, suite au courrier adressé en automne 2019 au Président et au Secrétaire de la fondation LMC. En effet, à la lumière des explications fournies, une majorité de la CCPA a souhaité qu'une recommandation de mise en conformité de l'établissement aux normes de la détention administrative, ou à défaut d'un renoncement à son exploitation, soit adressée au Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la délégation du Conseil d'Etat à la migration.

Des points d'attention ont été portés sur deux motions (M 2524 et 2526) ainsi qu'une pétition (P 2066), relatives aux requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA), à l'insertion professionnelle et à la régularisation des personnes déboutées de leur demande d'asile mais dont le renvoi ne peut être exécuté, et enfin au droit de rester pour les Erythréennes et Erythréens.

Enfin, une présentation du concept genevois de l'Agenda intégration suisse (AIS), validé par le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), a été effectuée par le délégué cantonal à l'intégration.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat est assuré par l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- prise et rédaction des procès-verbaux
- convocation des membres
- transmission de toute information utile aux membres de la commission

#### **V. Frais de la commission**

##### **A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

F 650.-.

**B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

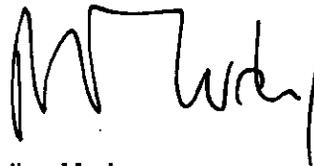
Néant.

**C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

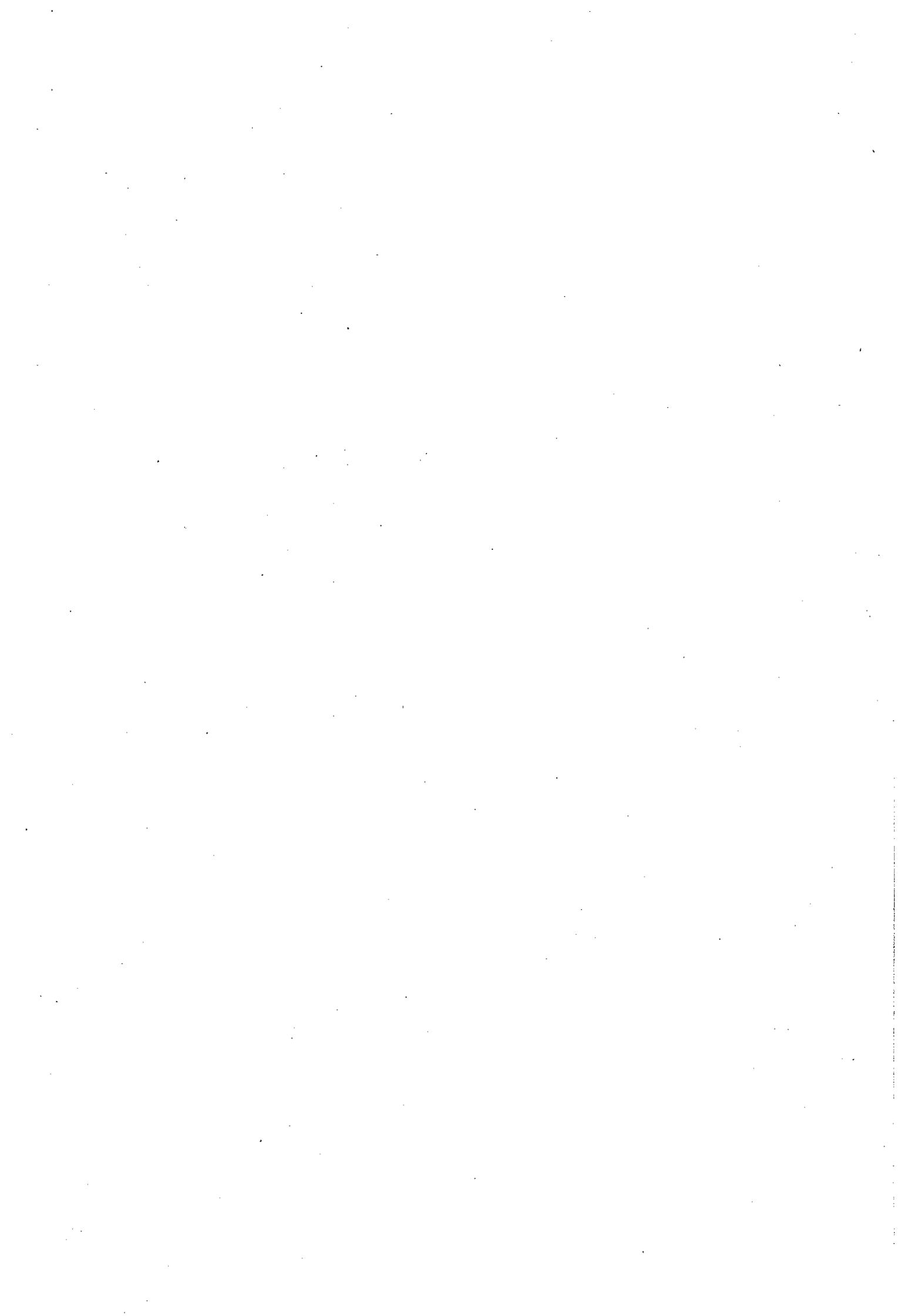
Néant.

**D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.



Nadine Mudry  
Présidente de la commission



## **Service adm CE (CHA)**

---

**De:** Guerreschi Elena (DCS)  
**Envoyé:** mercredi 17 février 2021 08:39  
**À:** Service adm CE (CHA)  
**Cc:** Maffia Aldo (DCS); Stroot Natacha (DCS); Mudry Nadine (DCS)  
**Objet:** Séance du CE du 24 février 2021 - point 5 - affaires administratives - Rapport d'activité de la commission consultative de la politique d'asile 2019-2020  
**Pièces jointes:** Rapport d'activité\_CCPA\_2020.pdf  
**Importance:** Haute  
**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Chères et chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité de la Commission consultative de la politique d'asile à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 24 février 2021, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite une très belle journée.

Avec mes meilleures salutations.

**Elena GUERRESCHI**

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la cohésion sociale (DCS)

**Secrétariat général**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3

Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56